

# Avis de la Bourse

## Rappel De L'Horaire de Cotation

### Annexe au Manuel de Négociation

**Horaires d'hiver** : applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Pré-ouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	08h30	09h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12 & G99	08h30	09h00 / 11h00 /13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	08h30	09h00-14h00	14h05	14h05 - 14h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	08h30	09h00 / 11h00 /13h00	-	13h00 - 13h05			
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h00 -14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	08h30	09h00 / 11h00 /13h00	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h00-14h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	08h30	09h00 / 11h00 /13h00	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	08h30	09h00 / 11h00 /13h00	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	13h30	-	-	**	-	**

#### \*\* Marge de fluctuation des lignes secondaires:

- Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1<sup>ère</sup> année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1<sup>ère</sup> année.
- Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
- Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

#### HORAIRE DE DECLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC

Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 14h10 et 14h30.

#### HORAIRE DE COTATION SUR PANNEAUX ET A LA CRIEE

- La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
- La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.